

**Audition de M. Aymeri SUAREZ-PAZOS et de Mme Florence PEETERS,
représentants de l'Aide aux victimes des dérives de mouvements religieux en
Europe et à leurs familles (AVREF)**

Par visioconférence
Vendredi 24 avril 2020 à 14 heures

L'audition débute à 14 h.

M. Jean-Marc Sauv , pr sident de la commission. Je suis heureux d'accueillir aujourd'hui M. Aymeri Suarez Pazos, pr sident de l'Aide aux victimes des d rives de mouvements religieux en Europe et   leurs familles (AVREF) et Mme Florence Peeters, membre du conseil d'administration.

M. Aymeri Suarez-Pazos, pr sident de l'AVREF. En pr ambule, je voudrais vous rappeler ce qu'est l'AVREF et quelle est notre d marche. Notre objet est d'aider des personnes abus es dans un cadre religieux et communautaire. Notre association a  t  cr e e en 1998 par des parents de victimes engag es dans les communaut s Saint-Jean, et qui avaient, auparavant, et pendant des ann es, vainement essay e de se faire entendre des autorit es eccl siales. Nous sommes donc historiquement tr s centr s sur l' glise catholique, avec des personnes qui  taient (et peuvent demeurer) tr s impliqu es dans la vie dioc saine ou paroissiale.

Vous avez d j  eu des apports importants sur la sp cificit  des abus commis au sein de l' glise. Je pense aussi utile d' clairer votre r flexion sur la particularit  des abus commis au sein de communaut s. Il faut en effet prendre en consid ration la r alit  communautaire de l' glise, et pas seulement dioc saine, une r alit  multiple et bien plus diverse qu'avant Vatican II, puisque d sormais se m lent la cs et clercs.

Dans les deux cas, cadre dioc sain ou communautaire, ces abus sexuels impliquent en amont des abus spirituels. La p riode de confinement que nous traversons – enferm e chacun dans son espace int rieur – permet de comprendre que si notre espace intime est perturb e et qu'il ne nous suffit pas, des tensions apparaissent. Imaginez que vous viviez ces tensions avec derri re vous quelqu'un que vous n'avez pas choisi, qui vous regarde, qui occupe tout le temps l'espace avec vous, qui vous questionne sur vos gestes, voire les corrige... Il n'h siste pas    couter vos conversations t l phoniques,   entrer dans votre chambre, parfois   partager votre lit... Si vous  tes docile et coop rant, cette personne est tr s gentille et rien ne permet de l'identifier comme un criminel. C'est l'abuseur spirituel. M me si vous quittez la communaut , on le retrouvera dans votre t te, c'est une v ritable profanation.

La r f rence pourra para tre saugrenue mais quand Priam, roi de Troie, est  gorg e sur l'autel des dieux grecs, il s'agit d'une profanation sup rieure au seul assassinat d'un vieil homme. Par la mise en sc ne du sacr e, on a viol e son  me et l' me de Troie. Les dieux vont alors poursuivre les Grecs pour cette profanation pendant tout leur retour. L'Odyss e raconte les cons quences de cette profanation. J' voque cet exemple litt raire, car il illustre bien les cons quences durables d'une emprise spirituelle dans un contexte communautaire. Comme dans le saccage de Troie, le pervers met en sc ne un sacr e et l'inscrit dans un rite. Il profane un  tre et d truit, dans le cadre religieux, ce que la religion est cens e pr server pour cet  tre.

Dans les documents que je vous ai transmis ce matin, vous trouverez de nouveaux t moignages compl tant le *Livre noir de la communaut  Saint-Jean* que nous avons d j  publi ¹. Je pense notamment   une jeune femme agress e par un sup rieur, qui exer ait sur elle une emprise longue. Il

¹ <https://www.avref.fr/fichiers/Livre%20Noir%20St%20Jean%202020-07-2020.pdf>

la recevait dans son chalet et n'hésitait pas à célébrer la messe, le matin, au pied du lit où il avait abusé d'elle. Il agissait toujours avec douceur, lui donnant l'impression qu'elle consentait à ces actes. Lorsqu'elle refusait, il faisait valoir qu'elle ne disposait pas d'un état d'initiation suffisant pour comprendre ce qui se passait. Ce prêtre, prédateur, est pourtant toujours membre de la communauté et n'a jamais été inquiété par la justice.

J'évoque ces exemples pour que vous compreniez l'importance de l'abus spirituel. Les évêques en parlent désormais, mais je reste sur ma faim. J'avais écrit une note à ce sujet pour François Devaux, il y a deux ans, et elle avait reçu un écho important, révélant des choses dont les victimes d'abus pédo-criminels n'ont pas forcément conscience. Je constate que l'abus spirituel fait autant de dégâts que les abus sexuels commis dans l'enfance. On peut d'ailleurs penser qu'il n'est pas illogique que qui autorise le viol des âmes autorise le viol de l'enfance.

Dans un monde sécularisé, l'Église fait du spirituel son domaine privilégié, voire sa propriété. Mais la spiritualité semble voir sa réalité disparaître quand l'abus apparaît. L'abus spirituel ne doit pas être simplement considéré comme le profit d'une situation d'autorité spirituelle pour abuser sexuellement, financièrement, ... Il a une réalité physique. Cet abus interfère avec le sensible, ce qui explique les dégâts constatés. Le lieu de cet abus est l'espace intérieur que j'évoquais en parlant du confinement, là où se connectent âme et sensations. La Bible nomme cet espace le « cœur », là où Marie médite en silence. Les textes parlent aussi de la « chambre », où Jésus demande de se retirer pour prier seul. C'est là que Daniel prie son Dieu quand les soldats de Nabuchodonosor fracassent la porte pour s'emparer de lui et le jeter aux fauves. C'est là qu'Augustin dit avoir enfin trouvé Dieu. C'est un espace de liberté spirituelle, où le Christ ne s'impose pas, mais se contente de frapper à la porte.

Nous avons choisi d'intervenir à deux. J'ai été élu président de l'AVREF en 2013 après avoir rejoint l'association en 2010, sans être moi-même victime. Mme Peeters nous a rejoints il y a deux ans et siège au conseil d'administration depuis un an. Elle vous expliquera l'expérience directe qu'elle a eue des abus au sein de l'Église. J'ajoute qu'elle est chargée de l'accueil téléphonique qui, avec le courriel, est un des moyens de nous contacter. Je vais la laisser se présenter avant de répondre plus précisément à vos questions.

Mme Florence Peeters, membre du conseil d'administration de l'AVREF. J'ai rejoint l'association il y a environ deux ans. J'ai été membre avec toute ma famille de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X (FSSPX) pendant une vingtaine d'années. Mon fils de 7 ans a été abusé par un prêtre au sein de son école. Le supérieur nous a alors assurés qu'il allait nous aider. En membres dociles, nous n'avons pas voulu ébruiter l'affaire, pour ne pas exposer notre famille mais aussi pour protéger la Fraternité. Tout cela s'est achevé par un procès en 2014 que nous avons perdu, alors même que les prêtres qui étaient au courant et nous épaulaient étaient confiants dans l'issue de cette démarche. C'est alors que nous avons cherché de l'aide à l'extérieur et découvert l'AVREF. Il faut bien comprendre que lorsque vous êtes dans la communauté, vous vous y enfermez : tout élément extérieur est mal perçu. Nous avons finalement ouvert les yeux sur les vrais visages des personnes qui nous entouraient et avons quitté la Fraternité. À la demande de notre fils, nous avons fait appel et avons gagné en 2017. J'ai alors rejoint l'AVREF et décidé de m'y engager plus activement.

M. Aymeri Suarez-Pazos. J'aimerais insister sur un problème canonique. La Fraternité appartient à l'Église au sens juridique, il n'y a pas eu de schisme au sens strict et des discussions existent même pour faire de la Fraternité une prélature personnelle. Dès lors, pour les problèmes graves de mœurs, c'est la Congrégation pour la doctrine de la foi qui est compétente. En pratique, elle délègue et renvoie au tribunal de la Fraternité. De ce fait, c'est le supérieur général qui devient compétent. Or c'est ce même supérieur qui avait tout pouvoir pour protéger le prêtre abuseur. Il pouvait par exemple le déplacer pour que les parents arrêtent de se plaindre. Il était en quelque sorte juge et partie.

Mme Florence Peeters. Les rapports de la Fraternité avec l'Église sont complexes. On se considère comme le petit peuple élu, donc au-dessus du reste de l'Église.

M. Aymeri Suarez-Pazos. Pour ma part, j'ai découvert l'AVREF à la suite d'une expérience personnelle. Ingénieur de formation, je suis aujourd'hui comédien et la littérature a toujours occupé mon temps libre.

Pendant 14 ans, j'ai été membre numéraire de l'Opus Dei, c'est-à-dire engagé comme célibataire. J'y ai fait l'expérience personnelle de la solitude. J'étais coupé de ma famille, mais c'était plus large car toute amitié devait être utilisée uniquement à des fins prosélytes. Je n'y avais aucun espace d'intimité. De même, ma pratique professionnelle était régentée (très longtemps toute pratique théâtrale, même amateur, me fut interdite). J'ai rencontré l'AVREF cinq ans après ma sortie, par l'intermédiaire de Bruno Devos, ancien numéraire de l'Opus Dei avec qui j'avais échangé. Il m'a alors proposé de rencontrer Xavier Léger, ancien Légionnaire du Christ. J'ai fait sa connaissance lors des journées de l'AVREF où j'ai assisté à certains débats et j'ai pu, en cercle plus restreint, livrer mon témoignage. Je n'ai pas été victime d'abus sexuels dans mon parcours à l'Opus Dei ; j'ai été victime d'un abus spirituel strict, inscrit dans la déviance communautaire d'une communauté qui, se fondant sur des modèles de vie communautaire religieuse, ne se dit pourtant pas religieuse.

J'ai accepté de témoigner publiquement un an après. J'ai ensuite rejoint le bureau de l'association puis, à la suite d'une crise interne, j'ai assuré la présidence par intérim avant de devenir président.

L'association se structurait alors pour accueillir des victimes, car jusqu'alors elle regroupait surtout des parents de victimes. Nous nous sommes peu à peu structurés en nous appuyant sur la démarche empirique initiale ; nous avons formalisé des outils, lancé des publications et noué des liens avec d'autres associations.

Mon expérience est devenue collective, elle s'est ouverte à une multiplicité de réalités et de contextes. Pourrait-on dire : à une Eglise paradoxale de victimes, si Eglise signifie communauté, Eglise explosée, diffractée, abandonnée et sans liens.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Je vous propose maintenant de répondre aux questions que nous vous avons adressées.

Mme Florence Peeters. J'ai une expérience limitée dans l'accueil des victimes, car j'assure la permanence téléphonique seulement depuis quatre mois. Sur les 56 appels reçus, un seul concernait un abus sexuel, intervenu en 1968 alors que la victime avait dix ans. La personne appelait d'ailleurs pour proposer son aide. La majorité des appels concerne des phénomènes d'emprise ; nous sommes notamment contactés par les proches de personnes qui souhaitent entrer dans une communauté. Nous recevons aussi des appels de personnes sorties de ces communautés et qui veulent témoigner.

M. Aymeri Suarez-Pazos. Les abus sexuels ne sont pas majoritaires mais restent très prégnants. L'origine de l'association est très liée aux abus au sein de la communauté Saint-Jean et qui concernaient tous les domaines. Tous les prêtres ne participaient pas à ces abus, mais on distingue clairement l'organisation d'un processus, d'une structure faite pour abuser hommes et femmes, y compris sexuellement, par l'intermédiaire de la direction spirituelle.

La situation est d'autant plus grave lorsque le fondateur est lui-même un pervers sexuel. Je pense ici notamment aux Légionnaires du Christ. Combien de supérieurs entrent dans cette catégorie ? Vu le nombre d'affaires couvertes, je me pose la question sur bien des cas.

Le premier « livre noir » que nous avons publié concernait les travailleuses missionnaires. Ces femmes issues des pays du quart-monde et réduites à l'esclavage. Le fondateur n'abusait pas d'elles sexuellement, à proprement parler, car il était impuissant ; il était toutefois obsédé par leur pureté et leur virginité et se livrait à des attouchements.

On constate que ces abus sont intégrés dans une démarche mystique et théologique qui varie à chaque fois. Les témoignages arrivent souvent par vagues, une fois qu'une première victime a parlé.

Dans l'affaire Preynat, j'avais défendu le père Vignon et participé à la pétition de soutien de François Devaux. Dans ce cadre, j'avais répondu aux médias en donnant le point de vue spécifique de l'AVREF qui fait le lien entre tous les abus. Cela nous a donné de la visibilité et des victimes d'abus sexuels et particulièrement de pédocriminalité se sont adressées à nous.

Mme Florence Peeters. Vous nous avez interrogés pour savoir si ces abus avaient une raison propre au sein de l'Église. Spontanément, je n'en voyais pas, car les abus existent partout. Toutefois, le propre de l'Église est l'aspect spirituel ; Dieu est mêlé à ces sujets. Dans le cas de notre fils, c'est un prêtre qui a abusé de lui, prêtre auquel il devait se confesser, avec donc un mécanisme d'emprise. Ce même prêtre célébrait la messe à l'école ! Je considère que ces actes sont plus graves de la part d'un clerc que d'un laïc.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Est-ce que votre fils vous en parlé très vite ?

Mme Florence Peeters. Non. Il n'en a pas parlé du tout. Les abus ont duré un an et demi de vie scolaire. Et il n'en a jamais rien dit, ni fait aucune allusion sur ce prêtre. Si nous avons été alertés, c'est qu'il y a eu un déclencheur à l'école. Deux garçons ont parlé de la "saleté" et du fait que ce prêtre était "dégoûtant". Sur le trajet de retour, notre fils a raconté à sa cousine ce que faisait ce prêtre la nuit au dortoir. Elle lui a conseillé de nous en parler. Il ne l'a pas fait en arrivant à la maison. C'est la maman des deux pensionnaires qui nous a alertés sur ses doutes. En questionnant notre fils, il a fini par parler mais n'a pas tout dit. Ce n'est que le lendemain qu'il a décrit exactement ce que faisait le prêtre et depuis combien de temps environ. Nous avons alors fait le lien avec la baisse significative de ses résultats scolaires. Raconter un abus n'est pas facile pour un enfant de 8 ou 9 ans. Il n'a pas les mots pour décrire ce qu'il subit, il pense qu'on ne va pas le croire. Qui est-il face à un prêtre que tout le monde respecte ! L'enfant est enfermé dans son secret. Notre fils dira plus tard à la police que pour lui il y avait 2 prêtres : un gentil le jour et un autre la nuit. Comme pour l'excuser ! Le respect dû à la personne du prêtre empêche l'enfant de le voir comme un pervers. Il est simplement "sale", "dégoûtant", "un peu pas très normal". Quand j'ai dit à notre fils que ce qu'avait fait ce prêtre était très grave et qu'il méritait d'aller en prison, il a pleuré, il ne voulait pas qu'il aille en prison à cause de lui. Il se culpabilisait, ne voyait pas que le coupable, c'était le prêtre. S'il n'y avait pas eu d'autres victimes, je ne sais pas s'il aurait parlé un jour.

Les abuseurs font tout pour isoler les victimes et nous, comme parents, nous avons été discrédités par la FSSPX auprès de la famille des 2 enfants, et vice versa. Nous n'avons jamais eu de contact entre nous pendant les 4 années de l'instruction, et très peu au cours de de la procédure d'appel.

Là aussi il y a emprise, la FSSPX avait tout intérêt à nous garder divisés.

M. Aymeri Suarez-Pazos. Dans les témoignages, on voit bien que nous sommes toujours face à une intention d'emprise, c'est-à-dire de prise de pouvoir. Et l'abus sexuel fait partie de cette emprise d'ensemble. On retrouve cette logique dans la prise de pouvoir sur la parole notamment, les derniers témoignages publiés dans notre *Livre noir de la Communauté Saint-Jean* le montrent bien.

Un frère de la communauté explique, par exemple, avoir été abusé par un supérieur dont j'ai déjà parlé. L'abus s'inscrit dans un cadre mystique et théologique. Dans ce cas, le prédateur agit, caresse mais ne pénètre pas et, s'il y a éjaculation, il devient brutal, explose de colère, car la victime a pris, selon son schéma, le pouvoir sur lui, elle a mis à défaut sa maîtrise. Il y a un enjeu de maîtrise en permanence.

Cette spécificité rejoint une des pistes de réflexion ouvertes par le père Joulain. Une telle perversion ne peut pas s'expliquer par une frustration sexuelle liée au célibat ; elle est d'une autre nature. Il n'y a aucun affect et lorsqu'il existe, l'auteur de l'abus ne veut pas en être prisonnier. Il faut toujours que le pouvoir spirituel reste supérieur.

Pour ma part, je n'ai parlé d'autres de mon appartenance à l'Opus Dei qu'après mon départ. Je m'en suis ouvert à un ecclésiastique qui m'a expliqué sortir lui-même de 14 ans au sein d'un monastère traditionaliste où il avait côtoyé des « tarés », selon son expression. Ce que nous avons vécu l'un et

l'autre, me dit-il, aucun État totalitaire n'y parvient, seule la religion le permet ! Avec le religieux, l'abuseur touche au cœur du cœur. C'est ce pouvoir que je dénonce dans la notion d'abus spirituel.

Pour votre travail, je pense qu'il faut trouver une définition de ce qu'est une personne vulnérable. On pense par exemple aux personnes handicapées abusées, comme on trouve des cas. Pour nous, la vulnérabilité est constituée dès qu'il y a emprise. Dans le cas de Jean Vanier, on peut lire dans le rapport de l'Arche que « plusieurs des femmes ont déclaré qu'elles étaient vulnérables ». Ce n'étaient pas des femmes handicapées, mais soignantes ou aidantes.

Les victimes sont souvent issues de milieux favorisés et se trouvent parmi des gens brillants, qui semblent *a priori* très équilibrés. La vulnérabilité n'est pas immédiatement apparente ! Et une fois que vous êtes sous emprise, il est très difficile d'en sortir.

Quand l'Église s'arroge le droit à la direction spirituelle, elle a une « bombe atomique » entre les mains. Ne pas en avoir conscience est irresponsable. Dans les communautés déviantes, on parle constamment de responsabilité alors que ces personnes qui en parlent et sont les responsables se montrent totalement irresponsables. Au plan civil, on ne dispose pas forcément d'outils pour agir, l'appréhension du fait sectaire reste complexe. C'est d'autant plus difficile que ce combat s'inscrit dans une distinction bienvenue entre temporel et spirituel. Il faudrait pourtant aller plus loin dans la laïcité et ne pas laisser l'Église s'enfermer dans une zone de non-droit. Malgré les réformes, le temps de l'Église est celui de l'éternité et il est donc difficile de la faire bouger. La loi civile peut y contribuer.

Mme Florence Peeters. Le silence s'explique en partie par le fait que dévoiler la vérité, c'est se mettre personnellement en danger et c'est fragiliser l'institution. Au nom du bien supérieur de l'Église, il ne faut pas parler. Au sein de la FSSPX, on explique que « pour un plus grand bien, on justifie un moindre mal ». Cela ne veut pas dire que la fin justifie les moyens ; cette maxime s'applique aux fidèles, non à l'institution. Le scandale risque de conduire les croyants à perdre la foi et il faut donc l'éviter. La situation est toutefois en train de changer et j'espère que lorsque les gens comprendront ce qui se passe, ils parleront.

Mon fils avait honte de ce qui lui arrivait et il était gêné. Il m'a dit qu'il veillait à bien faire ses devoirs pour que je sois de bonne humeur et qu'il puisse me raconter ce qui se passait, car il craignait ma réaction. La victime a peur de se confier ; peur que la personne qui reçoit la confiance n'a pas forcément identifiée.

M. Aymeri Suarez-Pazos. Cette question rejoint celle, plus générale, de la responsabilité de l'Église dans le traitement concret de ce cas ; nous y reviendrons sans doute.

Mme Florence Peeters. J'ai été surprise par votre question sur la prévalence. Je crois qu'il faut disposer d'études statistiques. Quand mon fils a été interrogé par la police belge, les faits s'étant passés en Belgique, la policière m'a indiqué que c'était le premier cas d'abus par un prêtre qu'elle traitait en 15 ans de carrière.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Nous nous interrogeons nous-mêmes sur la question de la prévalence. Une de nos missions est justement d'apprécier si la situation de l'Église est particulière par rapport au reste de la société. Mais il sera impossible d'atteindre une vérité scientifique ou statistique à ce sujet.

M. Aymeri Suarez-Pazos. Les raisons du silence dans l'Église, bien qu'évidentes, doivent être rappelées et s'inscrivent surtout dans un contexte historique. Les communautés dont nous parlons sont nées dans un contexte de sécularisation et de cristallisation des peurs. L'Église est dans une position défensive, se sentant menacée et, partant, fait tout pour ne pas salir son image. C'est très clair quand on étudie la croissance des communautés modernes ou récentes. Elles viennent reconforter les prélats là où l'institution est vulnérable, car elles sont porteuses de vocations et révèlent un dynamisme apparent. Au-delà de la prévalence, ce qui est le plus grave, c'est bien la couverture des faits.

L'Opus Dei, Communion et libération, les Légionnaires du Christ... autant de structures qui répondent à l'invitation de Pie X dans son encyclique contre le modernisme. Il s'agit bien de reconquérir le monde. Jean Paul II était très investi dans cette forme de guerre culturelle. Il n'a toutefois pas vu ou pas voulu voir les monstres qui étaient à côté de lui et qu'il érigeait pourtant en exemples.

La sacralisation du prêtre en fait une personne idéalisée, totalement hors-sol et induit donc une forme de sidération. Cela interroge sur les responsabilités : pourquoi est-on sidéré face à un prêtre ? Pourquoi entretient-on cette sidération ?

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Avez-vous identifié des discours théologiques dévoyés pour servir de couverture à des abus, notamment sexuels ? M. Suarez-Pazos évoquait le cas d'un supérieur, dans lequel les abus sexuels s'intégraient dans un discours théologique propre avec des justifications mystiques.

Mme Florence Peeters. Je ne crois pas qu'il y ait forcément de détournement des Écritures, mais je n'ai pas expérimenté directement ces situations.

M. Aymeri Suarez-Pazos. L'exemple des Communautés Saint-Jean me semble le plus révélateur. Les abus s'y intègrent en effet par un détournement systématique de la théologie. « L'amour d'amitié » s'inscrit par exemple dans une mystique où l'on considère que Jean avait une relation spécifique avec Jésus. Et l'on imagine reproduire cette relation dans l'acte de tendresse. Se pose alors la question de la limite, de savoir quand commence l'abus. Un frère s'est ainsi plaint auprès du fondateur des agissements d'un autre frère. Le fondateur n'a pas fait cesser les abus mais a plutôt expliqué à la victime qu'elle ne comprenait pas encore le sens de cet acte de tendresse. On n'examine plus l'acte en tant que tel, mais uniquement la capacité à le recevoir. Il y a une approche gnostique : l'initiation vécue dans la communauté permet de s'émanciper des lois de la chair, alors même qu'elle s'accompagne d'un ascétisme exacerbé et d'un mépris de la chair. L'abus sur la chair n'atteindrait pas l'Esprit, mais serait signifié et sublimé par l'Esprit.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Dans cette communauté, on voit que l'appréhension de l'abus s'est développé en fonction de la capacité de la victime à recevoir l'agression. Si la victime refusait l'abus, c'est qu'elle n'était pas en capacité de recevoir la Grâce qui aurait pu lui être faite. Il s'agissait pourtant bien d'une agression sexuelle mais on l'habillait d'une apparence de théologie, qui plaçait toute personne la refusant en position d'infériorité.

M. Aymeri Suarez-Pazos. C'est tout à fait le processus. Tout refus induit une culpabilisation.

Mme Florence Peeters. Sur le célibat, j'ai regardé l'audition du père Joulain par la mission d'information du Sénat. Vous pouvez en effet mettre une femme dans le lit d'un pédophile, il ne se passera rien. Il faut donc déconnecter les sujets. En revanche, se pose la question de l'équilibre affectif des prêtres. De même, il faut s'interroger sur la position d'autorité, surtout face à des enfants. Je crois qu'il faut être extrêmement attentif au recrutement et à la formation. Pourquoi ne pas exiger, par exemple, un casier judiciaire vierge ? De même, pourquoi ne pas intégrer dans la formation une expérience auprès de jeunes, en demandant par exemple le BAFA ?

M. Aymeri Suarez-Pazos. Ainsi que je l'ai déjà dit, je ne vois pas de lien entre le célibat et la perversion. Un pervers attend juste l'occasion de passer à l'acte. Cela n'a rien à voir avec une relation normale et ce n'est pas une question de frustration. Jusqu'à l'âge de 33 ans, j'ai vécu dans le célibat engagé, sans en avoir la vocation. Pour autant, je n'ai jamais eu envie d'aller voir des enfants.

Mme Florence Peeters. À un moment de notre vie, nous pouvons tous être vulnérables, l'Église reconnaît d'ailleurs certaines vulnérabilités. Elle en ignore d'autres, notamment le fait qu'une vocation précoce, avec un manque de discernement, combinée à une coupure d'avec le monde extérieur, puisse être un élément de vulnérabilité. Au sein de la FSSPX, on reste entre soi, sans contact avec l'extérieur et, de ce fait, on est vulnérable, hommes comme femmes. La solitude au sein d'une communauté peut rendre vulnérable.

Plus généralement, il me semble qu'il y aurait moins d'abus et d'emprises si les hommes étaient moins présents dans les communautés féminines.

M. Aymeri Suarez-Pazos. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris votre question sur la représentation des personnes vulnérables au sein de l'Église. La vision de la vulnérabilité dans l'Église me semble reposer sur un paradoxe : l'esprit évangélique veut prendre en considération la personne la plus faible, mais une focalisation peut aveugler, à la fois sur des intentions réelles et à la fois sur une façon de se positionner vis-à-vis de la vulnérabilité. En amont des révélations sur son compte, j'ai toujours été embêté sur le cas de Jean Vanier, car je trouvais sa tendresse démonstrative dégoulinante. J'espère qu'il n'a pas abusé des personnes handicapées dont il avait la charge. On a reçu des témoignages d'aidants qui se sentaient méprisés par Jean Vanier, lequel ne s'intéressait qu'aux handicapés.

Un Tartuffe peut singer le bienfaiteur ou le miséricordieux et tromper son monde. Beaucoup de communautés font valoir de bonnes œuvres qui leur permettent d'attirer fonds et respectabilité. C'est le premier point. L'autre point est qu'il ne faut pas non plus établir un état de dépendance, en installant l'autre dans son état de vulnérabilité à vie qui permettrait au bienfaiteur, lui, de s'installer dans une position narcissique, supposant que tous deux, dans ces états respectifs et hiérarchisés, se sanctifient. Oubliant que la charité, par définition, n'est propriété de personne, vient de Dieu, peut passer du haut vers le bas, du bas vers le haut comme il lui chante, donc aussi de l'aidé vers l'aidant, et ne peut se satisfaire d'un état de sujétion. Parler de dignité de la *personne vulnérable* suppose de parler d'abord de la dignité de la *personne*. Un aidant doit accompagner cette personne vers une possible autonomie. Et s'occuper des plus faibles n'autorise pas à mépriser les autres, comme si votre attention aux plus faibles vous permettait de vous mettre en spectacle.

Comme comédien, je me suis occupé de personnes handicapées pendant plusieurs années en leur faisant faire du théâtre. Elles n'avaient pas l'habitude d'être créatrices, placées dans un contexte d'assistance seulement. Je ne me mettais pas en position de bienfaiteur, je cherchais à développer, à révéler quelquefois leur part créative, ce qui permettait une certaine émancipation de l'état d'incapacité où on semblait les réduire.

Sur la représentation des femmes, je vais partir de l'Opus Dei, car ce mouvement me semble exemplaire. Les femmes y sont *ancillae domini*, c'est-à-dire des servantes du Seigneur, à l'image de la Vierge Marie qui est leur modèle ambigu. Elles sont donc au service de la figure de Dieu incarnée par les hommes. Quand elles sont mariées (les surnuméraires), elles sont au service de leur mari. Le modèle reste celui des femmes qui restent au foyer, sacrifiant leur vie publique, pour éduquer le plus d'enfants possible -susceptibles de recatholiciser le monde. On pourrait parler de la violence sur les femmes, dans ces contextes, et sur les enfants récalcitrants au moule -j'ai des exemples. Quand le mari revient, il est fatigué de son travail, il met les pieds sous la table. À défaut d'être vierges, elles seront donc mères et servantes. Parmi celles qui se donnent dans le célibat (les numéraires), certaines peuvent travailler. Mais c'est seulement parmi ces numéraires féminines que l'on trouve les servantes (les *auxiliaires*), pas parmi les numéraires masculins ! C'est la section masculine qui gouverne, en la personne in fine des prêtres qui entourent le prélat à Rome. Les numéraires auxiliaires ne sont pas payées : l'esclavage se fait à coup de sainteté. En France, le procès Tissier a abouti en appel à une condamnation maximale, mais ne désignant que les employeurs, c'est-à-dire les numéraires responsables de la société écran. L'Opus Dei n'a pas pu être impliqué. Ils ont néanmoins été lourdement sanctionnés sur fond d'entorse sérieuse au droit du travail.

J'ajoute que leur dignité supérieure d'être reliées à la Vierge vaut à ces femmes la bénédiction d'une mortification supérieure. Chez les numéraires, en plus du port du cilice plusieurs heures par jour, de la discipline une fois par semaine, c'est-à-dire l'auto-flagellation, qui touche aussi les hommes, elles dorment toutes les nuits sur une planche et se privent de fumer. Cette situation qui semble d'un autre temps est pourtant bien celle de l'Église. Je pense, par exemple, à ces femmes qui appartiennent à de petites congrégations et qui sont au service exclusif d'un prélat.

La situation des travailleuses missionnaires a fait l'objet de livres noirs successifs : des femmes victimes d'esclavage en bande organisée, si l'on allait voir une définition juridique appropriée. Le fondateur est toujours officiellement vénéré dans son diocèse, alors même qu'on sait qu'il s'agit d'un pervers. La situation n'est pas réglée au fond, puisque ces femmes tiennent les restaurants « Eau vive » où elles travaillent 15 à 20 heures par jour. On prétend qu'elles sont religieuses, tandis qu'elles relèvent du tiers ordre de l'Ordre des Carmes (ce qui implique un statut de laïques), mais c'est une imposture. Les vœux qu'elles prononcent devant le supérieur de l'Ordre, endossant la tenue de la Vierge de Lourdes, n'en sont pas réellement !

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Que pensez-vous de l'analyse du pape François sur le cléricalisme ?

Mme Florence Peeters. J'ai apprécié la *Lettre au peuple de Dieu*, qui dit bien que c'est aux baptisés de faire bouger les choses ! Mais le père Vignon est sanctionné quand il écrit sa lettre ! Le cléricalisme profite aux prêtres qui ne veulent pas descendre de leur piédestal, ou aux évêques qui sont rois dans leur diocèse.

M. Aymeri Suarez-Pazos. Cette lettre a frappé un grand coup ! Surtout, elle permet de créer un espace de dialogue avec les autorités, car cette parole sur le cléricalisme est désormais entendue par les autorités. Il fallait aborder cette question du pouvoir. Le problème du cléricalisme ne peut pas être réglé par le seul remplacement par des laïcs. Si on leur donne des responsabilités, comme le fait le pape dans les dicastères, ce seront des laïcs engagés dans des mouvements et ils vont devoir cautionner ce qui existe déjà. Impliqués dans le moule de leurs communautés respectives, sont-ils toujours vraiment des laïcs ?

Le pape a parlé d'abus de conscience, ce qui est très proche de l'abus spirituel. Ce qui a été moins relevé, c'est qu'il parle des abus communautaires dans sa lettre. Durant un voyage, il a d'ailleurs fait référence à la communauté Saint-Jean en parlant de réduction en esclavage sexuel.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Identifiez-vous dans l'Église des structures qui présentent davantage de risques que d'autres – vous en avez déjà largement parlé ? Et quelles sont les bonnes pratiques que vous avez relevées ?

M. Aymeri Suarez-Pazos. On est en contact avec les victimes, donc nous sommes plus confrontés aux problèmes qu'aux solutions. Mais nous sommes aussi en lien avec des congrégations saines ! Chez les Carmes déchaux, il y a un énorme problème sur les abus sexuels et qui monte très haut, avec des mécanismes de couverture, alors même que ce n'est pas une communauté déviante. Cela veut donc dire qu'il n'y a pas assez de garde-fous ! Et c'est cela qu'il faut améliorer.

Pour le discernement, quand une communauté propose des camps humanitaires sans aucune prudence ni préparation préalable, c'est très mauvais signe. On part souvent de très bonnes intentions mais, par exemple, s'occuper d'enfants demande des précautions supérieures. Quand la formation interne n'est pas accompagnée d'intervenants extérieurs à l'Église, il y a danger ! Et les jeunes sont les proies les plus faciles de l'emprise communautaire. Partout où on met en avant une image de « jeunisme », il faut faire attention ; ce sont des signes qui doivent alerter.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Vous avez mentionné des congrégations. Si vous êtes en contact avec des personnes qui y ont été ou y sont abusées, recommandez-leur de s'adresser à notre commission, si elles ne l'ont pas déjà fait.

M. Aymeri Suarez-Pazos. J'ai connaissance d'un cas précis, mais la victime ne souhaite pas parler pour le moment, ce qui montre bien le problème de la libération de la parole. Je les inviterai néanmoins à vous contacter.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Quelles sont les propositions ou recommandations que vous pourriez formuler pour l'Église ou pour notre commission ?

M. Aymeri Suarez-Pazos. Je vous ai transmis ce matin un document intitulé « L'AVREF propose », qui est assez complet et que nous avons travaillé pendant des années. Il s'agit de partir des abus depuis l'entrée dans une congrégation ou dans les mouvements de jeunesse qui précèdent, jusqu'à l'éventuelle sortie d'une victime. On piste tous les abus et toutes les parades à mettre en place. J'ai rencontré le conseil permanent de la Conférence des évêques de France en janvier 2019 ; on leur a présenté ce document et ils ont dit qu'ils le signeraient à 97 %. Je préférerais qu'ils l'appliquent à 97%, car beaucoup de choses peuvent être mises en œuvre directement.

Je reviendrai sur la formation des prêtres. Dans les communautés, il y a souvent une formation interne mais pas toujours sous un regard extérieur. Il faut veiller à ce que l'Église universelle ait un regard sur ces formations, voire y impose des intervenants, pour éviter qu'elles ne soient privatisées par la communauté. J'ai été formé, comme numéraire, aux prémices de la formation du prêtre, en théologie et en philosophie. Tout se faisait en interne. C'était une sorte de *Reader's digest* du bon néo-thomiste, mais sans aucune ouverture, et les problématiques auxquelles doit se confronter la communauté et la personne dans son contexte de vie restent donc non résolues. Là où manque l'ouverture, il y a du déni sur les questions qui fâchent. Quant aux séminaires diocésains, je n'aimerais pas visiter tel séminaire qui recrute largement, y compris les candidats refusés ailleurs. Il fabrique parfois sans formation des fondateurs illuminés de communautés ! Je pense à tel fondateur, dont la formation s'est résumée aux trois livres que l'évêque dudit diocèse lui a donnés à lire ! Il y a du n'importe quoi même dans les diocèses ! Il faut se méfier des intentions de faire du chiffre.

Il ne faut pas avoir peur de laisser du temps au temps. Aujourd'hui, une personne n'est pas mûre à 20 ans, c'est encore un grand enfant. Quand j'avais 18 ans, on m'a fait entrer à l'Opus Dei, même si je disais que je n'étais pas prêt ! Tout candidat un peu lucide sait qu'il n'est pas encore mûr à cet âge. Il faut par ailleurs distinguer entre les engagements. Pour devenir prêtre, il faut une maturité certaine que seul le temps peut éprouver. Les communautés sont dans une autre logique et mettent souvent en avant l'exemple de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, qui s'est engagée à 15 ans !

Outre le temps nécessaire à la maturité, un effort doit être fait sur le contenu de la formation. Personne ne devient prêtre pour vivre le célibat ; c'est le ministère qui est la vocation. Il faut donc travailler sur le célibat, car il peut poser problème. Il ne faut pas croire que le spirituel remplace l'affectif ou résout les frustrations du désir sexuel. Une journaliste italienne a mené une grande enquête sur le clergé dans son pays, assez alarmante. J'en retire que le remède à la solitude n'est pas le regroupement communautaire de type St Martin, contrairement à la tentation des évêques de se tourner vers ces communautés face au problème du vieillissement des prêtres et de leur solitude croissante. Le remède, c'est le lien. Or c'est justement ce lien que les abuseurs coupent. Au moyen quelquefois du communautaire. Un prêtre de mon diocèse m'a fait part des difficultés de son clergé. Il me disait : « Je n'encouragerais personne à devenir prêtre aujourd'hui ; c'est un panier de crabes ! » Pourtant il n'est pas âgé. Il n'y a pas de portrait-robot du prêtre qui vaillait ; il y a la singularité de chacun.

S'agissant de nos attentes à l'égard de la CIASE, nous avons exprimé le souhait que les abus soient traités de façon large et que les outils existants soient utilisés. Vous évoquiez le droit canonique ; visiblement, toutes les possibilités qu'il offre ne sont pas utilisées. Si l'on veut progresser, il faut commencer par évincer l'Opus Dei de toutes les officialités, notamment, en France, celles de Paris et de Marseille, sinon on trouvera toujours une voie médiane et on continuera à « s'arranger ». Je l'ai dit aux évêques.

J'aimerais finir en évoquant la notion de miséricorde. Un évêque, nommé commissaire apostolique d'une congrégation, devait accompagner le changement mais dans le rythme de l'Église, c'est-à-dire avec pour horizon l'éternité, tout étant d'ailleurs entre les mains du Saint-Siège. Le conseil permanent de la CEF m'a fait la même réponse : le temps de l'Église est celui de l'éternité. Or ce n'est pas compatible avec les questions qui nous préoccupent. La miséricorde devrait pourtant imposer à l'Église de descendre de son éternité, à l'image de son Maître venu guérir les urgences, et donc de prendre en considération les victimes en adoptant des procédures bien plus rapides.

M. le Président Jean-Marc Sauv . Merci pour votre conclusion forte et vigoureuse, notamment sur le plan th ologique !

Mme Astrid Kaptijn, membre de la commission. Je voudrais revenir sur les proc dures que vous avez  voqu es et sur les liens entretenus par la FSSPX avec la Congr gation pour la doctrine de la foi. La proc dure dont parlait Mme Peeters  tait-elle une proc dure canonique ou  tatique ?

Mme Florence Peeters. Il s'agissait d'un proc s civil.

Mme Astrid Kaptijn. M me si vous ne disposez pas n cessairement de statistiques, vu de votre exp rience, beaucoup des abuseurs au sein des communaut s sont-ils condamn s ?

M. Aymeri Suarez-Pazos. La parole se lib re maintenant. En 2013, la lib ration de la parole a commenc  et l'AVREF a accompagn  ce mouvement. Peu de proc s ont eu lieu et jusque-l , ils sont tous li s   des abus sexuels. Pour ce qui concerne la mise en cause des autorit s, je ne vois historiquement que l'affaire Pican, en 2001. Cette condamnation a  t  une r elle avanc e. Elle a renforc  les victimes, car il reste tr s, tr s compliqu  de d noncer son agresseur. Mais les proc s arrivent ! Plusieurs sont en cours au sein de la FSSPX. Pour ce qui concerne la communaut  Saint-Jean, des proc s ont eu lieu dans les dix derni res ann es. Je pense qu'il va y avoir un effet boule de neige. Et peut- tre en arrivera-t-on   juger ceux qui ont permis, couvert (quelquefois favoris  !) de tels actes. Ceci a  t   voqu  par un procureur lors d'un r cent proc s li    un contexte communautaire.

Apr s la p dophilie, l' glise va devoir faire face au tsunami des d rives sectaires. Je l'ai dit aux responsables de la CORREF notamment. L'effet « boomerang » sera terrible, car les familles touch es sont de plus en plus celles qui sont socialement les soutiens majeurs de l' glise ; avec cette crise qui vient, l' glise va les perdre !

Mme Astrid Kaptijn. Vous avez parl  des Carmes d chaux. Les probl mes que vous d signez, qui semblent toucher surtout les jeunes communaut s, frappent donc aussi des congr gations ou ordres plus anciens ?

M. Aymeri Suarez-Pazos. Dans les jeunes communaut s, le ph nom ne d'abus est pand mique. Le probl me de fond est li    un refus de revisiter l'historique. Ces communaut s r inventent l'histoire pour justifier une radicalisation des pratiques. Nous avons par exemple fait intervenir un canoniste, envoy  par la CORREF, sur la question des v ux. Pour lui, dans l'immense majorit  des cas, les v ux prononc s dans ces nouvelles communaut s ne sont pas valides ! Ils rel vent au mieux d'une d marche priv e. Comme dans les r gimes totalitaires, on nie ou refabrique l'histoire pour justifier les pratiques. Vous avez la possibilit , vous CIASE, de faire justement la lumi re sur cette histoire !

Les d viations sont souvent les cons quences d'une application de la tradition qui d pend du seul sup rieur de la communaut  et de son interpr tation de la r gle.   ma sortie de l'Opus Dei, je suis par exemple all  rencontrer une cousine religieuse b n dictine. Selon sa r gle, elle ne pouvait s'entretenir qu'une heure avec moi. Je lui ai alors parl  de ma sortie de l'Opus Dei. J'ai donc  t  surpris qu'elle me recontacte le lendemain. Compte tenu de ma situation, elle avait en effet b n fici  d'une autorisation sp ciale de sa sup rieure « qui est pour moi comme le Christ et donc   qui je dis tout ». « Aie ! » me suis-je dit : je donne cet exemple pour vous faire comprendre que des d viations sont possibles m me dans des communaut s dont les fondations sont solides et saines.

M. le Pr sident Jean-Marc Sauv . Je crois que tous les membres de la commission sont parfaitement conscients de l'enjeu historique, m me si notre lettre de mission nous impose un cadre temporel de 70 ans. Nous nous heurtons cependant au probl me des sources sur ces sujets ; elles ne sont pas si nombreuses ! Mais je puis vous assurer que plusieurs intervenants ont parl  de la situation au 18^e, au 19^e et m me au d but du 20^e si cle.

L'audition s'ach ve   16 heures 05.